

COURSE DE GARÇONS DE CAFE 2019

DIMANCHE 7 AVRIL, PLACE SAINT PIERRE, BESANCON

Organisée par le Comité des Fêtes du Grand Besançon 

Course ouverte aux serveuses et garçons de café professionnels ainsi qu'aux autres métiers de la profession

Contact : 06 09 92 51 12

PROGRAMME DU DIMANCHE 7 AVRIL

De 13 h à 13 h 30, sur le Podium, Place Saint-Pierre à Besançon :
Inscription et retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité.

A 14 h :
Départ de la course.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail à : comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com

Toutes les informations demandées doivent être impérativement renseignées

Nom et prénom du candidat(e) :

Sexe : F / H

Date de naissance (JJ/MM/AA) :

Téléphone :

Mail :

Adresse postale personnelle :

Nom et adresse de l'établissement représenté durant la course :

Fait à :

Le :

Signature du candidat

Signature et cachet de L'Employeur

En signant le bulletin d'inscription, vous vous engagez à ce que vos noms, prénoms, établissement employeur et image soient diffusés par le Comité des Fêtes du Grand Besançon et acceptez le règlement en annexe. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes.

REGLEMENT DE LA COURSE DE GARCONS DE CAFE

Organisée par le Comité des Fêtes du Grand Besançon

Renseignements : 06 09 92 51 12

comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com

PARTICIPATION A L'EPREUVE

La course est ouverte à toutes personnes majeures travaillant dans les établissements de la brasserie, bars, restauration, hôtels, discothèques.

BUT DE LA COURSE

Effectuer un parcours chronométré muni d'un plateau (composition du plateau définie le jour de la course). Le vainqueur de l'épreuve sera celui qui aura franchi la ligne d'arrivée le plus rapidement possible et avec un plateau le plus complet possible.

TENUE DES CONCURRENTS

Tenue professionnelle exigée pour tous les concurrents.

En cas de non-respect des consignes de tenue, le concurrent ne pourra pas prendre part au départ de l'épreuve.

- Tenue homme : pantalon noir, chemise, chemisette ou t-shirt blanc.
- Tenue femme : pantalon noir ou jupe noire, chemisette, corsage ou t-shirt blanc.

PORT DU PLATEAU ET DE SES ACCESSOIRES

L'organisation fournira à chaque concurrent le plateau et ses accessoires ainsi que le dossard qui devra être porté tout au long du parcours.

Les concurrents doivent soutenir leur plateau d'une seule main, placée sous le plateau. Les concurrents ne sont pas autorisés à saisir le plateau par les bords ni à utiliser leur main libre pour soutenir le plateau.

Lorsqu'un accessoire tombe à l'intérieur du plateau, les concurrents sont autorisés à le redresser.

HORAIRES DE LA COURSE

Les modalités de l'épreuve seront rappelées par le présentateur de la manifestation.

De 13 h à 13 h 30, sur le Podium : inscription et retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité.

A 14 h : départ de la course.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par un jury désigné par l'organisateur. Des membres du Jury seront placés tout au long du parcours pour le contrôle de la course.

DISQUALIFICATION

Vaudra une disqualification les actes suivants : faux départs, mauvais comportement, non-respect du parcours défini, obtenir de l'aide d'une tierce personne, avoir un ou des éléments du plateau manquant.

CLASSEMENT - REMISE DE PRIX

Les trois premiers se verront remettre un lot.

RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera retenue sur la désignation des vainqueurs. Les décisions des juges seront irrévocables.

ASSURANCES

Chaque concurrent déclare être assuré à titre personnel.

DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise l'organisateur, le cas échéant, à diffuser son image photographique et vidéo sur tous supports existants et sans contreparties.

INSCRIPTION

La participation à l'épreuve est gratuite.

L'inscription est possible sur le bulletin diffusé par l'organisation sur le site **fetes-besancon.fr** ou sur demande à comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com

Un seul bulletin d'inscription par concurrent est autorisé, mais plusieurs sont possibles par établissement. Le tampon de la société est obligatoire.

La signature du bulletin d'inscription engage le concurrent sur l'acceptation de l'intégralité du présent règlement et sera considéré comme nul s'il n'est pas signé.

La date limite de réception du bulletin est fixée au 30 mars 2019.

Attention : La course étant limitée à 50 participants, les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée chronologique des bulletins. En cas de mauvais temps, la course peut être annulée.